EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire- ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

Nombre de Conseillers
En exercice : 40
Présents : 33
Votants : 37

Résultat du vote
Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 0

OBJET : Subvention association Chartreuse Sport Nature 2016 (ex Association station de trail)

L'an deux mille seize, le trente et un mars à 19H00,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

Date de la convocation : 24 mars 2016.

Présents les délégués avec voix délibérative :

Roger CHARVET (Corbel), Denis SEJOURNE, Christel COLLOMB (Entre-deux-Guiers) ; Jean Paul CLARET, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Roger VILLIEN, Alain LECLERCQ (La Bauche) ; Myriam CATTANEO (Les Echelles) ; Philippe QUINTIN, Elisabeth SAUVAGEON, Gilles PERRIER MUZET (Miribel-les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) ; Gérard D'ALLIN, Nicole VERARD (Saint-Christophe sur Guiers) ; François LE GOUIC, Christian LORIDON (Saint-Jean de Couz) ; Pierre Auguste FEUGIER, Christiane GONTHIER (Saint Franc) ; Patrick FALCON, Martine MACHON (Saint- Joseph de Rivière) ; Jean-Louis MONIN, Cédric MOREL, Christiane MOLLARET, Christian ALLEGRET (Saint-Laurent du Pont) ; Yves GUERPILLON, Céline BURLET (Saint-Pierre de Chartreuse); Jacques RICHEL (Saint-Pierre de Genebroz) ; Louis BOCCHINO , Brigitte BIENASSIS (Saint- Pierre d'Entremont 73), Frédéric CALVAIRE (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Denis BLANQUET, Robert DUISIT (Saint-Thibaud de Couz).

Pouvoirs : Jean Michel FERTIER à Roger CHARVET, Nathalie HENNER à Cédric MOREL, Jean Paul PETIT à Jean Paul CLARET, Pierre BAFFERT à Christel COLLOMB, Cédric VIAL à Myriam CATTANEO,

CONSIDERANT la compétence Lien avec le Territoire de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDERANT la demande de subvention faite par l'association Chartreuse Sport Nature à la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDERANT l'intérêt de cette activité pour le territoire de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDERANT l'avis de la commission finances qui propose de verser une subvention de 1 700€,

Après avoir entendu l'exposé du Président, le conseil communautaire à l'**UNANIMITE :**

- **ACCEPTE** l'attribution d'une subvention de 1 700€ à l'association Chartreuse Sport Nature,
- **AUTORISE** le Président à faire procéder au versement de la subvention à l'association Chartreuse Sport Nature.

Le Président,
- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 1er avril 2016

Le Président,

COMMUNAUTE de COMMUNES CHARTREUSE R.F

Denis SEJOURNE

PREFECTURE DE L'ISERE
19 AVR. 2016
SECTION COURRIER 2